

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et Environnement et nature

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Voilà ce qui est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946.

70 ans après, 8,8 millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté. Ce projet d'avis, longuement débattu en commission, est la première étape de notre résolution votée par notre Assemblée il y a deux mois et nous nous en réjouissons.

La complexité du système d'aides est aujourd'hui dissuasive et ne permet pas de réduire la grande pauvreté, il est donc urgent de le réformer. Nous avons réussi, après de passionnants débats, à proposer la mise en place d'un Revenu minimum social garanti comme socle d'une refonte des minima sociaux en misant sur la simplification des critères et l'accompagnement de tous dans une démarche d'insertion sociale et si possible professionnelle. Les groupes des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et environnement et nature s'en félicitent et remercient les rapporteuses, le président et l'ensemble des membres de la commission. Nous souhaitons insister sur trois préconisations particulières.

Il aura fallu de nombreuses années de discussion dans notre assemblée pour que nous puissions arriver à ce qui fait consensus aujourd'hui : l'ouverture de ce revenu minimum dès 18 ans, pour les personnes ni en emploi, ni en formation. Nous ne pouvons plus laisser une partie de la population en dehors du droit commun et les considérer comme des citoyen.ne.s à part. Nous devons arrêter de les mettre dans des cases ! Plusieurs études l'ont montré, l'accès au RSA n'est pas désincitatif face au travail. Comment peut-on croire que des personnes se satisfont de vivre avec 535 euros par mois ? Ce sont aujourd'hui les jeunes qui sont le plus touchés par la pauvreté : 1 jeune sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté et un quart des personnes vivant dans la rue ont entre 18 et 29 ans. Nous nous réjouissons donc que le CESE se prononce enfin pour un accès aux minima sociaux à partir de 18 ans, avec une attention particulière aux jeunes sortants de la protection de l'enfance, qui trop souvent subissent à 18 ans l'arrêt des aides des conseils départementaux. C'est un premier pas qu'il faudra poursuivre en prenant en compte la question des jeunes en études et en formation. Trop de jeunes aujourd'hui renoncent à des études ou les arrêtent trop rapidement parce qu'ils vivent dans la précarité. Notre assemblée doit mener un travail sur ce sujet et accepter de réformer notre modèle de protection sociale, nos politiques familiales et fiscales.

Deux autres points nous semblent également importants à souligner : la contractualisation et l'accompagnement vers l'emploi corrélés à ce revenu minimum. Au-delà des jeunes, toute personne en situation de précarité a besoin d'accompagnement, car il conditionne la réussite d'un parcours. La Garantie jeunes, comme modèle de cet accompagnement, souhaitée dans plusieurs avis de notre assemblée - *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, CESE,

rapporteur A. Dulin (juin 2012) et *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* – avis de suite, CESE, rapporteur A. Dulin (mars 2015) - est une avancée. Il serait d'ailleurs intéressant de réfléchir dans l'avenir comment ce modèle d'accompagnement réservé aujourd'hui aux jeunes soit étendu à l'ensemble des bénéficiaires du RMSG. Il est en effet indispensable de renforcer les moyens aujourd'hui alloués à l'accompagnement.

Enfin, l'amélioration de la coopération entre différents acteurs (professionnels, institutions, associations...) afin de développer une culture commune du travail social tenant compte des spécificités des uns et des autres nous paraît également importante.

Nous sommes heureux que notre commission se soit mise d'accord sur un montant pour le futur RMSG, 600 euros, qui peut nous sembler encore insuffisant au regard du seuil de pauvreté pour une personne seule fixé à 840 euros. Nous sommes bien évidemment conscients des enjeux budgétaires mais il nous faut sans doute changer notre logiciel et considérer la lutte contre la pauvreté comme un investissement et non comme une charge pour nos sociétés. Permettre à des personnes de vivre décemment, de reprendre confiance en soi, de regagner de l'estime de soi est avant tout un puissant créateur de richesses et un atout pour notre cohésion sociale. La réforme des minima sociaux ne pourra se faire qu'en ajustant l'ensemble des politiques sociales et fiscales qui y sont liées.

Nos deux groupes ont donc voté cet avis et souhaitent à Marie-Aleth Grard et à Martine Vignau plein de succès pour convaincre le futur gouvernement et parlementaires à mettre en œuvre rapidement ces réformes.

En conclusion, nous avons évité, à juste titre, qu'il y ait confusion entre les minima sociaux et leur nécessaire réforme et les questions posées autour du revenu universel. Nos travaux en commission étant terminés, nous souhaitons que notre assemblée reprenne l'étude commencée il y a un an sur le revenu universel. En effet, la question de l'autonomie et de l'émancipation de chacun.e dans notre société, confrontée à l'urgence écologique et à la robotisation est un enjeu majeur. Cette question mérite une réponse d'ensemble qui doit prendre en compte les nouvelles formes de travail autres que le salariat classique, l'engagement en faveur de l'intérêt général, l'économie collaborative et la transition écologique dans les territoires.